

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

Département de l'Ardèche

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018 à 20 heures

Présents : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAREYRON Jeanine, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, NICOLAS Marie-Paule, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange,

Absents : DESESTRES Philippe, NICOLAS Henri,

Procuration : PETITJEAN Cyriaque

Secrétaire de séance : ADRIEN Eliane

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

Aménagement du local du snack quartier Lavis

Dans le cadre de l'amélioration et de l'évolution de l'activité petite restauration proposée quartier Lavis, M le Maire, présente au conseil municipal, une estimation financière en vue de l'aménagement d'un local situé à droite de la partie rénovée en 2017, pour la création d'une cuisine.

Coût estimatif des travaux : 35 000 €

Le conseil par 11 voix pour et 1 abstention valide le projet et autorise le Maire à poursuivre les démarches et à lancer les travaux.

Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire demande au conseil d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement de l'année N-1 avant l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- fabrication et pose de deux garde-corps au pont de Trenc
- sanitaire+VMC +tableau électrique gîte de la mairie
- création d'une rampe handicapés local ADMR
- installation de voirie (adressage)
- poste incendie Crezenoux

Montant de ces dépenses d'investissement : 20 705,53 € TTC

Infos diverses

Projet Aménagement du bâtiment de la Gare

Suite à l'approbation du projet de construction et de réhabilitation du bâtiment de la Gare en hébergement collectif touristique, en séance du conseil du 30 novembre 2017, M le Maire présente le dossier final élaboré par le CAUE de l'Ardèche avec le budget prévisionnel et le plan de financement prévisionnel.

Projet	Montant prévisionnel
Tranche ferme - Construction neuve - Aménagements extérieurs	360 000 € HT <u>115 000 € HT</u> 475 000 € HT
Tranche conditionnelle -Construction neuve finition R+1 -Réhabilitation Annexe + Bâtiment existant	80 000 € HT <u>460 000 € HT</u> 540 000 € HT
Montant prévisionnel des travaux Montant prévisionnel de l'opération (honoraires maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle, etc...) TOTAL PREVISIONNEL	1 015 000 € HT <u>233 500 € HT</u> 1 248 500 € HT

Organismes	Dispositif sollicité	Montant prévisionnel subvention
Etat	DETR 2018 projets touristiques	310 000 €
Région	Aide aux investissements Hébergements collectifs touristiques	350 000 €
Département	PassTerritoires Equipements touristiques	300 000 €
Autofinancement Emprunt		288 500 €
Total dépenses prévisionnelles		1 248 500 € HT

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, approuve le chiffrage présenté ainsi que le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres de marché de maîtrise d'œuvre, de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, du Département et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de contacter divers organismes financiers en vue de l'octroi d'un emprunt.

- **Adhésions au SDEA :**

Le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche informe la commune que lors la séance du 29 janvier 2018 il a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes « Ardèche des Sources et Volcans » ainsi que des communes de Le Chambon, Le Roux, St Andéol de Fourchades, St Sauveur de Cruzières, St Apollinaire de Rias, St André de Cruzières, Rochessauve, St Gineys en Coiron, Ozon, St Jean Chambre, St Laurent sous Coiron, Prunet, St Julien le Roux, Veyras en qualité de membres.

- **Gestion 2018 de la forêt communale de Gerland**

La responsable de l'unité territoriale de l'ONF nous informe que le plan de gestion de la forêt communale de Gerland ne prévoit pas de coupes ni de travaux à réaliser pour 2018.

- **Demandes de subvention**

- De l'association ARSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques)
Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande
- De la chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, concernant un apprenti St Martinois en formation en alternance en entreprise artisanale et dans un centre de formation à St Priest. Le conseil municipal accorde l'aide financière de 120 € souhaitée.
- De l'Association Prévention Routière demandant une subvention de 170 € correspondant aux frais d'organisation dans la commune des actions de prévention. M. le Maire propose d'accéder à cette demande et le conseil vote à l'unanimité une subvention de 170 €.
- De l'école élémentaire publique du Cheylard concernant un séjour dans les volcans d'Auvergne pour 2 élèves scolarisés dans cet établissement.
Le conseil municipal considérant que ce type d'établissement est présent sur sa commune ne donne pas une suite favorable à cette demande.
- Appel à cotisation de soutien de la part du Président de l'UDCCAS. Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

- **Demande d'adhésion**

A l'association « Ville Prudente » concernant l'insécurité routière en agglomération.
Le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à cette association.

- **Remerciements et courriers**

- Des associations suivantes pour la subvention annuelle : Fleur de Vie, Les Petites Notes de Rochebonne, L'Age D'Or, Les Cœurs Verts, de L'Union des Anciens Combattants, FNATH.
- De bénéficiaires pour le colis et le goûter de fin d'année.
- Courrier d'un particulier proposant l'achat de son immeuble, le conseil ne donne pas une suite favorable à l'acquisition de ce bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00